



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays Bigouden Sud

CONSEIL DE COMMUNAUTE
du JEUDI 23 JUIN 2016

à TREFFIAGAT - Salle de la Providence

COMPTE-RENDU

Convoqué par lettre du 15 juin 2016, le Conseil de communauté s'est réuni dans la salle de la Providence à TREFFIAGAT, sous la présidence de Monsieur Raynald TANTER,

Le JEUDI 23 JUIN à 18 h 30.

Sont présents :

COMBRIT	M. GAONAC'H, Mme TANGUY, M. YVE
GUILVINEC	Mme GADONNAY, MM. LE BALCH, TANNEAU
LOCTUDY	Mme BUANNIC, M. MEHU
PENMARC'H	MM. BOUGUEON, BUREL, Mme DUPONT, M. LE FLOC'H M. TANTER
PLOBANNALEC LESCONIL	Mme CALVEZ, Mme HUE, M. VIGOUROUX
PLOMEUR	MM. CREDOU, GARREC, Mme GOUZIEN
PONT-L'ABBE	M. ANSQUER, M. COUIC, Mme LAGADIC, M. LE DOARE, Mme LE ROHELLEC, MM. MAVIC, PHILIPPON
SAINT JEAN TROLIMON	Mme GRAVOT
TREFFIAGAT	Mme BOURHIS, M. LE TENNEUR, Mme TANNEAU Nathalie
TREGUENNEC	M. BOUCHER
TREMEOC	M. L'HELGOUARC'H, Mme TANNEAU Isabelle

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. BEUFILS (COMBRIT) à M. GAONAC'H
M. JOUSSEAUME (ILE TUDY) à M. TANTER
M. POCHIC (LOCTUDY) à M. MEHU
Mme ZAMUNER (LOCTUDY) à Mme BUANNIC
Mme LE PAPE (PENMARC'H) à Mme DUPONT
M. JULLIEN (PLOBANNALEC LESCONIL) à Mme HUE
Mme CAUDAL (PONT-L'ABBE) à M. COUIC
M. DROGUET (SAINT JEAN TROLIMON) à Mme GRAVOT

Absents :

Mme RAPHALEN (LOCTUDY)
M. ANDRO (PLOMEUR)
Mme DREAU (PONT L'ABBE)
Mme TINCQ (PONT L'ABBE)

Assistent également à la réunion :

Mmes LE GAL, COTTEN ; M. BUBOURG, PIMENTEL, agents de la collectivité.
Les représentants de la presse locale

En préambule, le Président remercie Mme BOURHIS d'accueillir le conseil communautaire dans la salle de la Providence, précisant qu'il s'agit de la deuxième fois ; en effet la présentation de stratégie portuaire à l'ensemble des élus s'était déroulée dans cette même salle.

Le Président propose la désignation de M. Frédéric LE TENNEUR en qualité de secrétaire de séance.

Accord du conseil.

COMPTE RENDU

Le Président fait procéder à l'appel et constate qu'avec 33 présents, le quorum est atteint. Avec les 8 pouvoirs, le nombre de votants s'établit à 41.

Le Président indique à l'assemblée l'absence de question écrite ; il salue le souvenir de Joël MARTIN, décédé brusquement et demande une pensée pour lui et sa famille.

Le Président évoque par la suite la réunion récente à GUER sur les fusions d'EPCI, réunion particulièrement intéressante. Il précise qu'il faut continuer à travailler ensemble car rien n'est impossible : « l'impossible n'est pas de rigueur ; des passerelles sont déjà engagées, une fusion peut être compliquée mais les solutions finissent par être trouvées » ; il évoque la 3ème fusion à titre d'exemple : Lannion / Trégor.

Il indique sa présence en CTAP à Rennes en accès direct : la collectivité a une place de droit étant donné la taille de l'EPCI dépassant les 30 000 habitants. Cette Conférence Territoriale de l'Action Publique du 20 juin a permis de discuter avec la région du conventionnement direct avec les EPCI avec un socle commun sur la Bretagne mais une prise en compte des spécificités locales comme la filière maritime, l'aménagement du territoire. La CTAP permet un échange intéressant pour travailler sur un exercice conjoint de la compétence économique.

> *Arrivée de Marie-Thérèse GOUZIEN à 18h39*

Le Président explique que la stratégie portuaire a pesé lors des transactions Conseil régional / Conseil Départemental et indique que la collectivité devrait trouver satisfaction dans l'organisme retenu.

Il précise que le schéma tourisme va permettre de montrer la volonté de la CCPBS sur ce sujet.

> *Arrivée de Nathalie TANNEAU à 18h41*

Le Président souligne que l'article sur le Musée n'est pas de la CCPBS mais a été écrit par le télégramme sur ses propres sources ; la CCPBS n'a aucune volonté de faire de l'anticipation. La communication ne sert pas à passer en off des sujets.

Le Président met à l'ordre du jour l'approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 24 mars 2016.

Le compte-rendu est validé par l'assemblée.

Installation d'un conseiller communautaire

Le Président souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble des collègues et présente Sylvain PHILIPPON qui devient conseiller communautaire, représentant la commune de PONT-L'ABBE suite au décès de Joël MARTIN.

Composition des commissions

Le Président explique que Mme Marie-Pierre LAGADIC et M. Sylvain PHILIPPON sont candidats pour siéger aux commissions communautaires.

Il est proposé d'intégrer M. Sylvain PHILIPPON au sein de la commission technique et de la commission Solidarités et Mme Marie-Pierre LAGADIC au sein de la commission Solidarités.

En l'absence de question, M. TANTER met au vote,

Le Conseil valide, à l'unanimité, la nouvelle composition des commissions :

➤ **Commission 1 - Promotion économique, filière maritime, agriculture, promotion du territoire et tourisme**

COMBRIT	Liliane TANGUY, Gérard YVE
L ILE TUDY	Eric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Daniel LE BALCH, Jean-Luc TANNEAU
LOCTUDY	Stéphane POCHIC, Maryannick RAPHALEN, Christine ZAMUNER,
PENMARC H	Robert BOUGUEON, Maurice LE FLOCH,
PLOBANNALEC LESCONIL	Guyhaine CALVEZ, Alain VIGOUROUX
PLOMEUR	Marcel GARREC
PONT L ABBE	Daniel COUIC, Valérie DREAU, Stéphane LE DOARE
SAINT JEAN TROLIMON	Katia GRAVOT
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Isabelle TANNEAU

➤ **Commission 2 - Administration générale, personnel, équipements communautaires, finances et budget**

COMBRIT	Jacques BEAUFILS
L ILE TUDY	Eric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Jean Luc TANNEAU
LOCTUDY	Christine ZAMUNER
PENMARC H	Robert BOUGUEON, Maurice LE FLOCH
PLOBANNALEC LESCONIL	Bruno JULLIEN
PLOMEUR	Marie Thérèse GOUZIEN
PONT L ABBE	Annie CAOUDAL, Stéphane LE DOARE
SAINT JEAN TROLIMON	Katia GRAVOT
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Jean L'HELGOUARC'H

➤ **Commission 3 - Commission Technique : réseaux et travaux, très haut débit, eau, déchets**

COMBRIT	Vincent GAONAC'H
L ILE TUDY	Eric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Stéphanie GADONNAY
LOCTUDY	Philippe MEHU, Maryannick RAPHALEN
PENMARC H	Christian BUREL
PLOBANNALEC LESCONIL	Alain VIGOUROUX
PLOMEUR	Ronan CREDOU, Hubert ANDRO
PONT L ABBE	Olivier ANSQUER, Thierry MAVIC, Sylvain PHILIPPON, Anne TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	Yannick DROGUET
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS, Nathalie TANNEAU
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Jean L'HELGOUARC'H

➤ **Commission 4 - Aménagement, habitat, espaces naturels, prévention des inondations**

COMBRIT	Vincent GAONAC'H
L ILE TUDY	Eric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Daniel LE BALCH
LOCTUDY	Marie Ange BUANNIC
PENMARC H	Christian BUREL
PLOBANNALEC LESCONIL	Bruno JULLIEN
PLOMEUR	Marcel GARREC
PONT L ABBE	Olivier ANSQUER, Daniel COUIC, Stéphane LE DOARE, Christine LE ROHELLEC, Anne TINCQ
SAINT JEAN TROLIMON	Katia GRAVOT
TREFFIAGAT	Frédéric LE TENNEUR
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Isabelle TANNEAU

➤ **Commission 5 – Solidarités**

COMBRIT	Liliane TANGUY, Gérard YVE
L ILE TUDY	
LE GUILVINEC	Stéphanie GADONNAY
LOCTUDY	Marie Ange BUANNIC
PENMARC H	Marie Claire DUPONT, Michèle LE PAPE
PLOBANNALEC LESCONIL	Guyhaine CALVEZ, Michèle HUE
PLOMEUR	Marie Thérèse GOUZIEN
PONT L ABBE	Annie CAOUDAL, Marie-Pierre LAGADIC, Sylvain PHILIPPON
SAINT JEAN TROLIMON	
TREFFIAGAT	Danielle BOURHIS, Nathalie TANNEAU
TREGUENNEC	Claude BOUCHER
TREMEOC	Isabelle TANNEAU

Représentation de la CCPBS

Le Président, rappelle qu'il y a lieu de désigner les remplaçants de :

- Mme Carine BARANGER suite à sa démission en date du 4 avril 2016
- M. Joël MARTIN, décédé le 24 mai 2016

Il est proposé les candidatures de M. Olivier ANSQUER et M. Sylvain PHILIPPON pour siéger au sein du SDEF :

SDEF		
Communes	titulaires	suppléants
COMBRIT	Gérard YVE Christian LOUSSOUARN	Jacques BEAUFILS Liliane TANGUY
L ILE TUDY	Paul COIC	Eric JOUSSEAUME
LE GUILVINEC	Pierre BRUNOT Daniel LE BALCH	Jean Luc TANNEAU
LOCTUDY	Christine ZAMUNER Philippe MEHU	Marie Ange BUANNIC Jeannine DELAUNOIS Jean LAOUENAN Stéphane POCHIC
PENMARC H	Jean Louis BUANNIC Michel FRIN Christian BUREL	Maurice LE FLOCH Raynald TANTER Robert BOUGUEON Michèle LE PAPE
PLOBANNALEC LESCONIL	Jean-Louis GELARD Guy LE MOIGNE	Bruno JULLIEN Michèle HUE
PLOMEUR	Patrice HELIAS Ronan CREDOU	Jean Yves FLOCH Marcel GARREC
PONT L ABBE	Stéphane LE DOARE Olivier ANSQUER Anne TINCQ Daniel COUIC Annie CAUDAL	Thierry MAVIC Sylvain PHILIPPON Valérie DREAU Gérard CREDOU
SAINT JEAN TROLIMON	Gwendal LE ROY	Yannick DROGUET
TREFFIAGAT	Alain DERACOURT Nathalie TANNEAU	Danielle BOURHIS
TREGUENNEC	Claude BOUCHER	Stéphane MOREL
TREMEOC	André KERDRANVAT	Jean L'HELGOUARC'H

Le Président indique également qu'il convient de désigner un nouveau représentant de la CCPBS au sein du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel Laënnec ; la candidature de Mme Nathalie TANNEAU est proposée.

En l'absence de question, M. TANTER met au vote,

Le Conseil valide, à l'unanimité,

- **la composition du SDEF**
- **la candidature de Mme Nathalie TANNEAU.**

Rapport Annuel EAU

M. Thierry MAVIC, vice-président, prend la parole pour exposer le rapport sur l'eau.

Une synthèse sous forme d'un diaporama est présentée à l'assemblée **(document en annexe)**.

Le rapport sera transmis dans son intégralité aux douze mairies ; une présentation de ce dernier a été effectuée en Commission technique le 7 juin puis en Bureau le 9 juin dernier.

M. MAVIC indique que la première phase de l'étude DMB (Débit Minimum Biologique) est terminée, et sera présentée prochainement en CLE (Commission Locale de l'Eau), sans doute en septembre.

La deuxième partie sera sur la continuité écologique et la troisième phase abordera la sécurisation globale ?

M. MAVIC précise que des travaux en 2016 et 2017 termineront la modernisation de l'usine de BRINGALL.

M. Ronan CREDOU, vice-président, prend la parole pour parler du linéaire réseau avec 217 branchements en 2015, et 1512 compteurs renouvelés ; il précise l'âge moyen des compteurs qui est de 13 ans.

> *Arrivée de Robert BOUGUEON à 19h00*

A la lecture du rapport, les dégrèvements à la suite de fuites sont évoqués :

En 2015, 101 demandes d'écrêtement pour consommations anormales ont été traitées, avec une réponse favorable pour 74 demandes, représentant 21 933 m³ soit environ 17 173 €.

Mme Marie-Ange BUANNIC, conseillère communautaire, demande l'origine des fuites.

M. MAVIC ajoute que cela représente du volume.

M. CREDOU explique que le Fonds de Solidarité Eau a traité 124 dossiers en 2015 : la commission "Solidarité-Eau" s'est réunie 6 fois et a organisé une table-ronde dédiée aux associations caritatives. 124 dossiers ont été examinés, pour 86 réponses favorables représentant un montant de 9 720 €.

M. CREDOU ajoute que des travaux ont été faits.

M. Gérard YVE note qu'il ne faudrait pas que les bornes à incendie utilisent de l'eau traitée.

M. CREDOU répond que les bornes à incendie sont alimentées par le réseau et qu'il est impossible de faire autrement pour des raisons de sécurité et des besoins de pression.

Le Conseil prend acte de la communication du rapport annuel sur l'eau.

Schéma de développement touristique

Le Président note le travail important réalisé sur la stratégie touristique ; la présentation faite ce soir à l'occasion du Conseil communautaire en sera une synthèse. Le travail a été mené en très large concertation, notamment à l'occasion de plusieurs comités de pilotage.

M. TANTER précise que la gouvernance sera travaillée cet été pour préparer les éléments à présenter au Conseil de fin septembre. Il évoque la présentation du schéma faite aux élus la semaine précédente à l'île Tudy : « nous n'étions pas nombreux mais le débat était intéressant et enrichissant ».

Mme Katia GRAVOT, vice-présidente, présente le rapport.

Elle précise que le tourisme a un véritable poids économique pour le pays bigouden, et que cette filière est génératrice d'emplois. Dès 2014, la communauté de communes s'intéressait à cette grande richesse, bien identifiée. Il s'agit d'un enjeu déterminant en termes de développement économique.

La collectivité a la compétence liée au domaine de la randonnée, la loi NOTRe donnera pleinement la compétence tourisme : en effet, la loi NOTRe a renforcé cette ambition en imposant le transfert de compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » aux intercommunalités à partir du 1^{er} janvier 2017.

Une mission a été confiée à un cabinet d'études en septembre 2014 pour établir un schéma de développement touristique, dont l'objet est de définir la politique touristique à 5 ans de la communauté de communes : son ambition, la stratégie, les actions et la gouvernance à mettre en place.

Mme GRAVOT souligne 10 mois de travail continu et acharné avec la consultation et la concertation avec les professionnels et les offices de tourisme. Représentés dans les instances de gouvernance du projet (comité de suivi), ils ont également été associés aux réunions qui se sont tenues pendant les trois phases de la démarche ; une quinzaine de réunions ont été mises en place (60 participants)

La démarche a été composée de 3 étapes, menées de septembre à juin 2016 :

- Réalisation de l'état des lieux du tourisme ;
- Elaboration de la stratégie ;
- Elaboration du plan d'actions.

Ce schéma est une feuille de route de référence pour l'ensemble des acteurs concernés par le tourisme en Pays Bigouden Sud : communauté de communes dans toutes ses compétences, communes, office de tourisme, AOCD, socio-professionnels et autres partenaires institutionnels.

Mme GRAVOT ajoute que cette feuille de route va orienter les élus épaulés par les équipes de la CCPBS et du nouvel OT, avec l'objectif de motiver des porteurs de projets, d'attirer des investisseurs. Ce schéma est destiné à un large public. Mme GRAVOT explique que ce travail en concertation a permis l'émergence d'une mise en réseau de professionnels du tourisme du Pays Bigouden Sud, et a posé les bases d'un partenariat avec la collectivité.

La vice-présidente invite l'assemblée à regarder la présentation complète de la stratégie jointe en annexe et présente les 7 enjeux déterminants liés au développement du tourisme en Pays Bigouden Sud :

- Le tourisme, véritable levier de développement économique et d'aménagement du territoire (notamment dans la stratégie portuaire) ;
- Le maintien de l'offre d'hébergement touristique marchand, et l'amélioration de la qualité des hébergements ;
- La place des jeunes sur le territoire ;
- La prise en compte des résidents secondaires ;
- La structuration et la lisibilité de l'offre touristique ;
- La capacité du territoire à se différencier sur un plan marketing à d'autres territoires bretons ;
- La gouvernance : les missions du futur office de tourisme communautaire.

Mme GRAVOT émet plusieurs questionnements :

- *Que fait-on pour déclencher les venues sur notre territoire ?*
- *Les Résidences secondaires : on parle d'ambassadeurs qui viennent, reviennent et achètent : que fait-on pour que cette ressource ne s'épuise pas ?*

Mme GRAVOT souligne la nécessité de proposer des produits adaptés à la clientèle (les jeunes, les primo-visiteurs, les résidences secondaires, etc).

La stratégie de développement touristique est structurée autour du positionnement touristique du territoire, constitué de trois promesses-client :

- A la pointe maritime de la Bretagne, vivre la mer intensément :

Cette promesse souligne la capacité du territoire à offrir au visiteur la possibilité de pratiquer des sports nautiques, de découvrir le travail de la mer, les produits frais marins, des métiers de passion, les ports, de grands espaces maritimes et des points d'observation uniques.

- Un concentré de Bretagne à raconter et à découvrir :

Cette promesse identifie la capacité du Pays Bigouden Sud à montrer au visiteur toutes les facettes d'une Bretagne authentique sur un territoire limité : la mer, les espaces naturels, le patrimoine archéologique et une offre culturelle importante.

- Des retrouvailles tout au long de la vie :

Cette promesse fait référence au lien affectif qu'ont les visiteurs avec le Pays Bigouden, lié notamment à l'importance des résidences secondaires.

Mme GRAVOT ajoute que le pays bigouden a un charme qui fait revenir les touristes.

Ces orientations stratégiques structurent une politique touristique qui doit répondre à trois objectifs :

- Augmenter les retombées économiques du territoire et les emplois générés par le tourisme sur le territoire ;
- Convertir chaque ressource du territoire en élément fédérateur à effet de levier sur le développement du territoire et l'expérience-client ;
- Installer le positionnement du Pays Bigouden Sud sur l'échiquier régional et national.

La stratégie implique ainsi la mise en œuvre de 4 chantiers stratégiques, déclinés en 27 actions opérationnelles. Ces chantiers ont vocation à être mis en œuvre, selon leur thématique et le contexte, par la Communauté de communes, les communes, l'office de tourisme communautaire ou bien à une échelle plus large en partenariat avec le Haut Pays Bigouden, ou à l'échelle de l'AOCD.

Mme GRAVOT présente les actions des 4 chantiers :

- 1- **Renforcer les filières touristiques marchandes pour répondre aux attentes des clientèles.** Ce chantier concerne les actions de soutien à l'hébergement marchand, l'accompagnement des acteurs touristiques vers des démarches de qualification, le développement de produits touristiques ciblés (produits packagés, boucles de randonnée familiale, services et activités). La structuration d'une filière de produits frais sera également une priorité, ainsi que la structuration de l'offre nautique.
- 2- **Affirmer une politique d'excellence autour des sites thématiques emblématiques et différenciants du territoire.** Ce chantier concerne la nécessité de travailler sur les portes d'entrée touristiques du territoire : les ports bigoudens et leur connexion avec le territoire, sur les aspects d'interface ville-port, d'intégration d'aménagements pour les visiteurs. La pointe de la Torche et le phare d'Eckmühl feront également l'objet d'une attention particulière en partenariat avec les acteurs compétents.

3- **Promouvoir et mettre en marché la destination Pays Bigouden Sud.** Il s'agit de donner les moyens nécessaires à l'office de tourisme pour mettre en œuvre une politique de communication au service du positionnement du territoire, redéployer la stratégie d'accueil. Des efforts seront déployés pour faire des résidents secondaires des ambassadeurs du Pays Bigouden Sud.

4- **Redéployer la gouvernance touristique au service du projet touristique.**

La mise en œuvre du projet touristique implique la mise en place d'un office de tourisme communautaire, en capacité de faire effet-levier sur la notoriété et l'image du territoire, et de promouvoir une destination plus attractive du fait d'une offre plus riche et diversifiée.

Il aura pour mission d'accroître et professionnaliser l'offre de services auprès des socio-professionnels qui seront impliqués nécessairement dans la gouvernance de la structure.

Afin de répondre à ces exigences, le statut de société publique locale (SPL) est envisagé.

Mme GRAVOT liste un panel des attractivités du territoire : 1100 hectares d'espaces naturels à admirer dans le calme, patrimoine civil/religieux (calvaire, église, chapelle...), patrimoine maritime, patrimoine culturel (musée, mémoire des sites paléolithiques...), identité patrimoniale (la coiffe, la dentelle, les crêpes), les diverses richesses (la plage, la balnéothérapie dans la baie d'Audierne, les boucles familiales de randonnées...). Chaque commune a son petit patrimoine.

Il s'agit d'une richesse pour demain pour permettre d'augmenter les emplois, de viser l'excellence au niveau de l'hébergement.

Mme GRAVOT précise que les produits packagés sont déterminants pour capter les primo-visiteurs et que des offres variées en toute saison vont prolonger la durée du séjour. Elle mentionne le cyclotourisme qu'il convient de développer (demande de plus en plus forte).

Mme GRAVOT évoque également les camping-caristes ; peu de structures sont opérationnelles pour cette clientèle qui dépense beaucoup et en toute saison. Il faut prendre soin de la clientèle et accrocher un public de plus en plus varié.

Haliotika, cité de la pêche au Guilvinec, est un site remarquable, un musée exceptionnel, et fait partie du top 10 des visites.

Mme GRAVOT tient à préciser qu'il faut être flexible, la stratégie touristique évolue. Le groupe de travail continue. Il est important de sensibiliser chaque commune pour embellir et pour charmer l'œil du visiteur. La propreté est un très bon atout et la beauté également : *« la propreté est une chose, la joliesse en est une autre »*

Mme GRAVOT informe du recours auprès d'une agence de communication pour travailler sur les mots accrocheurs pour gagner en visibilité et souligne l'utilité de renforcer les événements fédérateurs pour susciter, la venue sur le territoire. Elle évoque des partenaires tels :

- Le WEB : atout déterminant, axe de communication, développement sur les réseaux sociaux...
- La Presse : mutualiser les relations presse pour booster les retombées médias.

Mme GRAVOT conclut : *« voici les grands axes avec un travail de communication pour les 5 années à venir ; le territoire prend de la hauteur et l'écho est favorable de l'autre côté de la frontière. Cette stratégie, c'est un cadre qui sera travaillé poste par poste et qui n'est pas statique ».*

M. MAVIC salue le bon travail et le résultat, il souligne le travail en concertation. Il précise *« on ne part pas de rien, les élus dans les communes s'étaient investis, il est bon de le dire. Haliotika vient d'être mentionné à plusieurs reprises mais on ne retrouve pas ce point dans la délibération ; pourtant il s'agit d'un équipement phare ».*

M. Jean-Luc TANNEAU, conseiller communautaire, prend à son tour la parole au sujet de l'absence du Guilvinec et d'Haliotika dans les documents ; il évoque par ailleurs une erreur de chiffres et demande *« si le but précis est de faire passer des atouts en points faibles ? »*

M. TANTER répond : *« je ne voudrais pas de procès d'intention ; on aurait pu parler individuellement de chacun mais c'est un territoire et personne n'a été oublié ; il faut faire confiance ; il s'agit d'une feuille de route, cela ne signifie pas qu'on se met des œillères. Ce schéma est dense et reflète le territoire. Il devra être mis en musique et est attendu par les professionnels. Il faut avoir le sens de l'intérêt général et ce sera notre force. Je salue le travail fait même s'il n'est peut-être pas exhaustif. L'esprit est là et c'est une force pour discuter avec nos partenaires. On parle de l'idée d'un pays bigouden réuni, unique ; le nombrilisme aujourd'hui est déplacé ».*

M. Daniel LE BALCH, vice-président, précise que le Guilvinec est la seule commune où on voit les bateaux arriver. Il indique également que lors du dernier conseil, la stratégie portuaire a été votée par solidarité avec un esprit communautaire.

Mme GRAVOT indique que les sites apparaissent dans les documents transmis et que le territoire a conscience de la richesse d'Haliotika. Elle ajoute qu'il est important de rappeler que toutes les communes ont des richesses inexploitées.

M. LE BALCH espère que les entreprises qui attendent ce schéma seront écoutées.

M. Stéphane LE DOARE, conseiller communautaire, prend la parole : *« il ne faut pas se voir plus beau qu'on est. On est très loin, on ne passe pas au Pays Bigouden par hasard ; on est au bout du bout ; il faut savoir se vendre en unissant nos forces. Peut-être que le tourisme sera notre force économique.... Il faut inciter les personnes à faire l'effort de faire davantage de kilomètres et ce n'est pas la météo qui les attirera. J'émet le souhait du classement de la coiffe bigoudène au patrimoine de l'Unesco ; on ne se vendra pas sur la météo et le soleil. On a des choses à faire valoir, mais il va falloir mettre de côté fierté et orgueil ».*

Mme Guyhaine CALVEZ, conseillère communautaire, félicite le travail accompli et indique que le schéma est très intéressant. Les acteurs économiques l'attendaient.

Mme Liliane TANGUY, conseillère communautaire, commente qu'il est intéressant d'avoir une feuille de route et un plan d'actions opérationnel. Il faudra un suivi pour opérer des ajustements si besoin.

Mme Christine LE ROHELLEC, conseillère municipale, regrette qu'il n'y ait pas le nombre de kilomètres de plage.

M. Gérard YVE, conseiller communautaire, précise qu'il faudrait d'abord un aménagement du territoire avant un développement économique. Il parle d'un déficit en termes d'hébergement : *« il en manque et il faut aller au-delà du seul maintien ; il faudrait écrire « développement » au lieu de « maintien de l'offre ».* Les enfants sont aussi des ambassadeurs. Ce travail était nécessaire, nous avons au moins un bilan des choses ; il est ce qu'il est, nous pourrions tous avoir des choses à dire mais le texte est fondateur ».

M. Daniel COUIC, conseiller communautaire, indique qu'il est sans doute prématuré d'avoir les indicateurs précis sur les effets mais il sera nécessaire de s'en doter avec l'aboutissement des fiches actions détaillées.

Mme Le ROHELLEC demande si les activités équestres ont été prises en compte.

Le Président répond que tout a été considéré.

En l'absence de nouvelles questions, M. TANTER met au vote,

Le Conseil, approuve, à 38 voix POUR et 3 ABSTENTIONS, la stratégie de développement touristique.

Modification du tableau des emplois

M. Jean L'HELGOUARC'H, vice-président, présente le rapport. Il explique que, pour mener l'ensemble des actions relevant de la compétence économique de la CCPBS, il est nécessaire de renforcer de façon pérenne le service économique avec la création d'un poste de « Chargé d'animation des filières économiques ».

Cet emploi permettra en particulier d'assurer, sous couvert du responsable du développement économique, les missions d'accueil des porteurs de projets et la mise en œuvre de la politique économique de la CCPBS : appui à la commercialisation et à l'animation des zones d'activités, promotion économique en lien avec le chargé de communication, suivi administratif des subventions de la collectivité, participation à la mise en œuvre de la stratégie portuaire...

M. YVE demande quelles seraient les missions de l'agent et s'interroge sur le calibrage choisi pour ce poste qui sera en contact avec les professionnels : *le calibrage d'adjoint administratif est-il pertinent ?*

A la demande du vice-président, Claire LE GAL, Directrice Générale des Services, répond qu'il s'agit d'un début et que cet agent sera l'adjoint du chef de service qui est attaché principal. Les missions sont confiées à l'attaché, le nouvel agent sera là pour seconder.

En l'absence de nouvelles questions, M. L'HELGOUARC'H met au vote,

Le Conseil, à l'unanimité,

- **décide la création, à compter du 1^{er} juillet 2016, d'un poste de « Chargé d'animation des filières économiques » (Grade d'adjoint administratif de 1^{ère} ou de 2^{ème} classe) à temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,**
- **décide :**
 - **de modifier ainsi le tableau des emplois,**
 - **d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

Budget principal – DM1

M. Raynald TANTER, donne lecture du le rapport :

Une décision modificative est nécessaire en section de fonctionnement pour :

- Modifier la recette de DGF, la notification ayant été reçue ; on constate une recette moindre aux prévisions de – 36 856 €
- Augmenter le chapitre 012 de 30 000 € pour le poste complémentaire proposé précédemment sur le développement économique
- Modifier en recettes et en dépenses pour prendre note du contentieux en cours avec le Cabinet Bourgois pour l'usine de traitement de Lézinadou pour une valeur de 1 134 000 €

M. Philippe MEHU, vice-président, prend la parole pour expliquer la procédure contentieuse qui justifie cette double écriture avec un Décompte Global et Définitif et une provision. La CCPBS a procédé en 2009 à des travaux de modernisation et mise aux normes de l'usine de Lézinadou. La collectivité avait fait appel au Cabinet Bourgois pour l'accompagner en tant que maître d'œuvre sur la réalisation de ces travaux.

De nombreux défauts de réalisation et dysfonctionnements ont été observés à l'issue des travaux réalisés par l'entreprise MECATEL et la situation s'est rapidement dégradée lorsque cette entreprise s'est retrouvée en redressement puis liquidation judiciaire. Il a été nécessaire d'arrêter l'usine et de détourner les déchets dans l'attente de la réalisation des travaux de réparation par une autre entreprise.

La CCPBS a sollicité en 2010 le Tribunal Administratif pour la réalisation d'une expertise judiciaire. Un expert a ainsi été nommé et a conclu à des désordres liés à des défauts de conception et de réalisation, et à une responsabilité partagée entre les différentes parties : MECATEL 50%, Cabinet Bourgois 30%, la CCPBS et TEAM (sous-traitant non déclaré de MECATEL) 10% chacun. La CCPBS entendant obtenir réparation pour le préjudice subi, et, sur avis de son Conseil Juridique, elle a imputé au Cabinet Bourgois, dans le cadre du Décompte Global et Définitif (DGD), sa part de responsabilité, soit 30%. De plus, afin de se prémunir de toute éventualité, la CCPBS a reçu le conseil d'intégrer également la part de préjudice de MECATEL dans le DGD du maître d'œuvre.

Le Cabinet Bourgois n'étant pas d'accord sur le montant qui lui a été attribué, ni même sur le fait qu'il puisse lui être attribué une part de responsabilité dans cette affaire, il a attaqué le DGD et le titre de recette au Tribunal Administratif.

La CCPBS a donc été sollicitée par le Tribunal Administratif pour se défendre. Une réponse est en cours de finalisation par l'avocat de la CCPBS et sera déposée avant la fin juin 2016. La procédure risque de durer plusieurs années.

M. TANTER continue la présentation du rapport et indique qu'une décision modificative est nécessaire en section d'investissement pour :

- Intégrer un accord de subvention DETR à hauteur de 150 000 € pour les travaux de modernisation de la déchèterie de Lézinadou
- Inscrire le fonds de concours attribué à la commune de PONT L'ABBE pour la réalisation de la gare routière scolaire du groupe Saint Gabriel pour 45 300 €
- Inscrire la cession du terrain de la ZA de Ti Boutic au budget principal pour la réalisation du garage communautaire du portage

La décision modificative de la section d'investissement s'équilibre donc à 74 084 € avec une réduction du recours à l'emprunt.

***En l'absence de question, le Président met au vote,
Le Conseil adopte à l'unanimité la décision modificative du budget principal.***

Création du budget annexe du Sequer Nevez 2

M. Raynald TANTER expose que la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud a démarré, au début de cette année, l'extension de la ZA de Sequer Nevez.

Il propose à l'assemblée de scinder en deux le budget de la ZA du Sequer Nevez et la création d'un budget annexe Sequer Nevez 2 pour mettre à part les travaux d'extension actuellement en cours.

Ceci permettra de bien cerner le coût de revient de ce nouvel aménagement et des terrains à commercialiser.

Le Président souhaite qu'à partir de l'exercice 2017, tous les budgets annexes des ZA soient regroupés en un seul budget annexe.

Une comptabilité analytique permettrait de répondre à l'obligation de suivi individualisé des zones d'activités prévu par l'instruction M14 pour faciliter la détermination du coût de production, assurer un

meilleur suivi de la comptabilisation des stocks et de la TVA. Ce regroupement de tous les budgets devra être validé par un futur conseil en fin d'année 2016.

En l'absence de question, le Président met au vote,

Le Conseil décide à l'unanimité la création d'un budget annexe de lotissement pour l'opération dénommée « ZA de SEQUER NEVEZ 2 ».

Budget annexe du Sequer Nevez 1 – Décision modificative

Le Président explique que la création d'un budget annexe Sequer Nevez 2 permet de séparer les coûts de l'extension en cours dans un nouveau budget.

Il convient donc de faire une décision modificative sur le budget annexe du Sequer Nevez 1 avec :

- une réduction des prévisions pour les travaux d'aménagement en cours sur le chapitre 011
- une annulation des mandats relatifs à l'extension passés les années antérieures (26 530 ,64 € prévus sur le compte 773)
- l'annulation des ventes de terrains aménagés prévus au BP 2016 et la cession des terrains en cours d'aménagement sur le budget SEQUER NEVEZ 2
- la correction des écritures de stocks de l'année
- l'annulation de l'avance remboursable prévue pour équilibre au BP 2016
- l'excédent apparaissant sur ce budget est porté en DF sur le cpte 6522 – Reversement de l'excédent

En l'absence de question, M. TANTER met au vote,

Le Conseil adopte la décision modificative n°1 du budget annexe ZA de Sequer Nevez 1.

Budget annexe du Sequer Nevez 2 – Budget primitif

M. TANTER, Président, présente le rapport : un budget primitif est proposé pour inscrire les sommes initialement prévues au budget annexe du Sequer Nevez 1, complétées d'éléments actualisés au regard des marchés de travaux en cours d'exécution et des demandes d'acquisitions de parcelles.

En l'absence de question, le Président met au vote,

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de budget.

ZA de Penareun – détermination du prix de vente

Le Président rappelle la délibération du Conseil communautaire en date du 24 mars 2016 fixant le prix de vente des terrains dans la ZA de Penareun à PLOBANNALEC LESCONIL à 20 € HT/m². La Préfecture a demandé que la délibération soit reprise après consultation de France domaine.

France Domaine a fourni un avis en date du 6 juin 2016 pour ce prix de vente, indiquant une valeur vénale identique de 20 € HT/m².

En l'absence de question, le Président met au vote,

Le Conseil confirme à l'unanimité le prix de vente des terrains de la ZA de Penareun à 20 € HT/m².

Etude de mutualisation sur le traitement des déchets – constitution d'un groupement de commande

M. Philippe MEHU, vice-président, rappelle les différentes étapes relatives au rapprochement entre les 3 structures de traitement des déchets du Finistère et explique que la fusion est programmée au 1^{er} janvier 2019.

Lors de la réunion du 3 mai 2016 relative à la présentation des résultats de l'étude réalisée par le Symeed29, concernant l'intérêt de la création d'un syndicat mixte unique à l'échelle des trois structures à compétence traitement du Sud Finistère, les trois structures ont décidé de poursuivre les réflexions en vue de la création d'un syndicat mixte unique le 1^{er} janvier 2019.

Afin de mener à bien cette réflexion, les 3 structures de traitement ont aussi décidé d'avoir recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir précisément le projet de création du syndicat mixte unique : périmètre de compétence, finance, politique budgétaire, gouvernance, statuts et ressources humaines...

Afin de pouvoir bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage commune, il est nécessaire de constituer un groupement de commande entre la communauté de communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), le SIDEPAQ et le VALCOR, en application de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. Une convention constitutive définira les modalités de fonctionnement du groupement. La CCPBS assurera les fonctions de coordonnateur. Dans ce cadre, elle procédera à l'organisation des opérations de sélection des prestataires, et elle sera chargée de signer et de notifier le marché ainsi que de suivre et coordonner l'exécution de celui-ci. En application de l'article 28-III de l'ordonnance 2015-889 du 15 juillet 2015, les trois établissements publics sont solidairement responsables de l'exécution des obligations qui leur incombent.

M. MEHU indique que la collectivité sera le catalyseur avec les 2 autres syndicats de taille identique.

En l'absence de question, M. MEHU met au vote,

Le Conseil à l'unanimité,

- *approuve le principe de rapprochement des trois structures de traitement des déchets et la constitution d'un groupement de commandes,*
- *valide la coordination du groupement de commande par la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud*

Délégation au Bureau pour les candidatures des marchés passés en procédure négociée avec mise en concurrence préalable

Le Président présente le rapport. Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a modifié les attributions que détenait jusqu'alors la commission d'appel d'offres. En effet, celle-ci ne détient plus la compétence en matière de choix des candidatures lors des procédures formalisées, cette compétence revenant depuis le 1^{er} avril 2016 au conseil communautaire.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales indique que le Bureau d'un établissement public de coopération intercommunale peut recevoir délégation de compétence de la part du conseil communautaire notamment en matière de marchés publics.

Mme LE ROHELLEC, conseillère communautaire, demande si des montants sont fixés.
M. TANTER répond qu'il s'agit du choix des candidatures.

En l'absence de question, le Président met au vote,

Le Conseil décide à l'unanimité de déléguer au Bureau sa compétence en matière de choix des candidatures lors des procédures négociées avec mise en concurrence préalable dans un souci de simplification et d'efficacité.

Il sera rendu compte lors de chaque réunion du conseil communautaire des actes pris par le Bureau sur la base de la présente délégation.

Délégation au Président pour les candidatures dans les procédures d'appel d'offres

M. Raynald TANTER, Président, donne lecture du rapport.

Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a modifié les attributions que détenait jusqu'alors la commission d'appel d'offres. En effet, celle-ci ne détient plus la compétence en matière de choix des candidatures lors des procédures formalisées, cette compétence revenant depuis le 1^{er} avril 2016 au conseil communautaire.

L'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales indique que le Président d'un établissement public de coopération intercommunale peut recevoir délégation de compétence de la part du conseil communautaire notamment en matière de marchés publics comme vient le préciser l'article L. 2122-22 4° du CGCT applicable aux EPCI.

En l'absence de question, le Président met au vote,

Le Conseil décide à l'unanimité de déléguer au Président sa compétence en matière de choix des candidatures lors des procédures d'appels d'offres dans un souci de simplification et d'efficacité.

Il sera rendu compte lors de chaque réunion du conseil communautaire des actes pris par le Président sur la base de la présente délégation.

Délégation générale temporaire au Président pour les procédures d'appel d'offres

Le Président, expose que l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales indique que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale peut recevoir délégation de compétence de la part du Conseil communautaire notamment en matière de marchés publics comme vient le préciser l'article L. 2122-22 4° du CGCT applicable aux EPCI. Il propose au Conseil communautaire de le charger temporairement de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés selon la procédure de l'appel d'offres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

En l'absence de question, le Président met au vote,

Le Conseil décide à l'unanimité que le Président est chargé, pour une durée de trois mois, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres passés selon la procédure de l'appel d'offres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Conventions de natation scolaire

M. Jean L'HELGOUARC'H, vice-président, présente le rapport. Depuis la création d'AQUASUD, des conventions triennales de natation scolaire sont signées avec l'Education Nationale. Elles régissent les conditions de déroulement des séances de natation pour les écoles primaires publiques fréquentant la piscine.

La convention en cours, qui prendra fin en juin 2016, doit être renouvelée pour la période allant de septembre 2016 à juin 2019, dans des conditions similaires à la convention précédente.

Parallèlement, il est proposé de faire une convention similaire avec l'enseignement privé.

***En l'absence de question, M. L'HELGOUARC'H met au vote,
Le Conseil valide à l'unanimité les deux projets de conventions.***

Règlement de formation

M. Jean L'HELGOUARC'H, vice-président, présente le projet de règlement de formation. Il précise que le règlement de formation, présent dans toutes les collectivités, définit les droits et obligations de la collectivité en matière de formation. Le règlement actuel a été proposé au comité technique pour avis le 29 novembre 2011 et adopté par l'assemblée délibérante le 30 novembre 2011. Il est aujourd'hui proposé de le modifier pour tenir compte des évolutions statutaires mais aussi pour le simplifier et le rendre plus compréhensible pour les agents. Il formalise les réponses à différentes questions pratiques relatives à l'organisation de la formation qui ont été posées depuis la rédaction de ce document. Le projet proposé a été présenté et validé par le Comité Technique le 17 mai 2016.

***En l'absence de question, M. L'HELGOUARC'H met au vote
Le Conseil valide à l'unanimité le règlement de formation.***

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président remercie l'assemblée pour sa participation et souhaite une belle saison touristique à tous. Il indique que deux bureaux communautaires auront lieu en juillet et précise que le prochain Conseil communautaire est programmé le 22 septembre 2016 à LOCTUDY.

Le secrétaire de séance,
Frédéric LE TENNEUR



COMPTE RENDU

Le Président,
Raynald TANTER

